



1. ... ^

[Accueil](#) [Coin presse](#) Questions et réponses sur la réforme douanière de l'UELangues disponibles: Français ( Traducti ▼

QUESTIONS ET RÉPONSES | 26 mars 2026 | Bruxelles | 11 min de lecture

# Questions et réponses sur la réforme douanière de l'UE



Cette page a été traduite par traduction automatique. [Revenir à la langue d'origine](#). La Commission européenne ne peut garantir l'exactitude de ces traductions et ne peut être tenue responsable en cas d'erreurs.

[Plus d'informations concernant la traduction automatique](#)

**Qu'est-ce que l'union douanière de l'UE?**

L'union douanière de l'UE est une réussite majeure de l'intégration européenne et du développement économique. Créée en 1968, l'union douanière facilite les échanges commerciaux, protège les citoyens, favorise l'innovation et aide l'UE à maintenir son leadership économique mondial et sa sécurité.

Tous les États membres de l'UE font partie de l'union douanière de l'UE.

Cela signifie que les États membres de l'UE appliquent les mêmes tarifs douaniers aux marchandises entrant sur leur territoire en provenance du reste du monde et n'appliquent aucun tarif intérieur entre eux. Une fois que les marchandises ont passé les douanes, elles peuvent circuler librement au sein de l'UE, sans droits de douane supplémentaires ni vérifications aux frontières. L'union douanière facilite ainsi les échanges, soutient les entreprises et protège les citoyens et l'environnement.

Au sein de l'union douanière, les États membres appliquent les mêmes règles de l'Union pour le traitement de l'importation, de l'exportation et du transit des marchandises et appliquent un ensemble commun de règles douanières. Ces règles, connues sous le nom de code des douanes de l'Union (ci-après le «CDU»), sont entrées en vigueur en 2016.

Parallèlement, l'UE est en union douanière avec l'Andorre, Saint-Marin et la Turquie dans le cadre d'accords bilatéraux distincts; ces territoires n'appartiennent toutefois pas à l'union douanière de l'UE.

### **Pourquoi une réforme de l'union douanière est-elle nécessaire?**

Dans sa forme actuelle et conformément aux tendances récentes, l'union douanière de l'UE peine à s'acquitter efficacement de toutes ses tâches. Les douanes ont récemment été confrontées à plusieurs défis:

- une augmentation exponentielle du commerce électronique, avec environ 5,9 milliards d'articles de faible valeur entrant dans l'UE en 2025, dont plus de 90 % en provenance de Chine;
- une augmentation du nombre de normes de l'UE que les autorités douanières doivent appliquer aux marchandises. Les défis spécifiques sont les «interdictions et restrictions», les règles qui soutiennent les priorités et les valeurs de l'UE telles que la lutte contre les marchandises illicites, la conformité des produits, les règles de sécurité, la protection de l'environnement, le contrôle des armes à feu et des exportations;

- la nécessité de réagir en permanence aux changements géopolitiques, de faire appliquer les sanctions de l'UE et les mesures de soutien en période de crise mondiale, comme la pandémie de COVID-19.

Les processus, les systèmes et la gouvernance des douanes de l'UE sont donc de plus en plus complexes pour que les autorités et les opérateurs puissent naviguer efficacement. Les importateurs de l'UE doivent traiter avec 27 administrations douanières nationales et plus de 111 interfaces et systèmes informatiques distincts, qui sont tous coûteux pour les autorités et ne sont pas nécessairement interconnectés. À l'heure actuelle, il n'existe pas de base de données douanière centrale de l'UE ni de surveillance de la chaîne d'approvisionnement de l'UE.

Cela laisse l'UE vulnérable à toutes sortes de risques: de la perte de recettes publiques au trafic de drogue, aux activités criminelles et à la fraude financière, ou à la mise sur le marché de produits dangereux. Notre compétitivité risque également d'être compromise par la concurrence déloyale des opérateurs de pays tiers.

### **Quel est l'objectif de la réforme douanière de l'UE?**

Le 17 mai 2023, la Commission a proposé une réforme fondamentale du cadre douanier de l'UE. Cette réforme vise à moderniser l'architecture et les procédures régissant les douanes de l'UE, en renforçant la capacité de superviser et de contrôler les flux de marchandises entrant et sortant de l'union douanière. La réforme numérisera, simplifiera et réduira les coûts des processus douaniers, tout en faisant un meilleur usage des nouveaux systèmes de données afin d'améliorer l'efficacité des contrôles douaniers. Elle renforcera l'union douanière au moyen d'une approche commune aux frontières extérieures, réduira les coûts pour les entreprises grâce à des procédures plus simples et à une réduction des formalités administratives, rendra les plateformes de commerce électronique plus responsables dans le cadre d'un régime conçu pour le commerce en ligne et protégera mieux le marché unique grâce à une gestion commune des risques au niveau de l'UE et à une application plus stricte des interdictions et restrictions par les douanes.

Une innovation majeure est l'Autorité douanière européenne, qui développera et gèrera la nouvelle plateforme des données douanières de l'UE, transformant la fourniture de données, le partage de données et la gestion des risques entre les États membres et garantissant des opérations douanières plus intelligentes et plus efficaces grâce à une coordination et une coopération accrues entre les administrations douanières des États membres.

La réforme instaure également un nouveau partenariat avec les entreprises. Une approche «de confiance et de contrôle» permet aux chaînes d'approvisionnement établies d'importer et d'exporter de manière transparente en tant que partenaires de confiance. La surveillance systémique permet aux douanes d'être plus stratégiques en matière de contrôles et de vérifications.

À l'avenir, les opérateurs de commerce électronique assumeront davantage de responsabilités. En tant qu'«importateurs de ventes à distance», les plateformes en ligne et les vendeurs informeront les douanes, par l'intermédiaire de la plateforme des données douanières de l'UE, de leurs ventes aux consommateurs de l'Union immédiatement après leur réalisation. Cela permettra aux douanes de réagir avant l'arrivée des marchandises à la frontière, en s'appuyant sur l'analyse des risques de l'Autorité douanière de l'UE au niveau de l'Union. Les plateformes et les vendeurs seront responsables des obligations financières (droits de douane et autres redevances) et de la conformité de leurs produits avec la législation de l'UE (par exemple, l'identification d'un opérateur économique responsable dans l'UE). Il s'agit d'une amélioration majeure par rapport au système douanier actuel, qui attribue cette responsabilité aux consommateurs individuels.

### **Quel est le calendrier de la réforme douanière de l'UE?**

En raison du nombre croissant de biens de faible valeur faisant l'objet d'un commerce électronique qui entrent dans l'UE, les États membres sont convenus qu'une action urgente était nécessaire, avant même l'adoption de l'ensemble des réformes.

En décembre 2025, les États membres sont convenus de supprimer le seuil d'exonération des droits de douane, qui permet actuellement aux marchandises d'une valeur inférieure à 150 EUR d'entrer dans l'UE en exonération des droits [de douane, et d'appliquer un droit de douane temporaire de 3 EUR](#) sur les articles contenus dans ces petits colis entrant dans l'UE, principalement par l'intermédiaire du commerce électronique, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Au plus tard en novembre 2026, des frais de traitement s'appliqueront également.

L'Autorité douanière de l'UE sera mise en place et commencera progressivement à fonctionner. En outre, la Commission commencera à mettre en place la plateforme des données douanières de l'UE pour le commerce électronique, afin qu'elle puisse être opérationnelle dès 2028.

### **Qu'est-ce que l'Autorité douanière de l'UE (EUCA)?**

L'Autorité douanière de l'UE est au cœur de la réforme douanière de l'UE. Il s'agit d'une agence de l'UE nouvellement créée, qui met en commun l'expertise et les ressources des États membres et de la Commission. L'EUCA centralisera les données et les analyses, ce qui permettra un traitement plus intelligent des procédures et des contrôles douaniers. Elle développera, exploitera et tiendra à jour la plateforme des données douanières de l'UE, l'environnement de données unique, et coordonnera la gestion des risques au niveau de l'UE. Il permet aux douanes de coopérer et d'agir véritablement comme une seule entité: partager les connaissances, analyser les flux commerciaux, identifier les menaces, élaborer des stratégies et concevoir des contrôles coordonnés en temps réel.

Les autorités douanières nationales continueront également à effectuer leur propre analyse nationale des risques adaptée à leurs besoins spécifiques. Toutefois, la collaboration des États membres dans le cadre de l'Autorité douanière de l'UE et les renseignements considérablement améliorés obtenus grâce à la plateforme des données douanières de l'UE changeront la donne pour ces tâches. Cela sera essentiel pour lutter contre ce que l'on appelle les «achats transfrontaliers», dans le cadre desquels des commerçants peu scrupuleux ciblent les lacunes en matière de visibilité à l'échelle de l'UE à des points individuels de la frontière extérieure de l'UE pour faire entrer leurs marchandises dans le marché unique.

En outre, l'EUCA soutiendra les autorités douanières des États membres en leur apportant un soutien financier, ainsi qu'en formant et en mettant en commun des experts en matière de législation et de pratiques douanières.

L'EUCA n'est pas seulement une nouvelle agence. Elle incarne une approche véritablement européenne des douanes. La réforme douanière et l'EUCA sont essentielles pour la sécurité économique et intérieure, la compétitivité, l'autonomie et l'unité de l'Europe.

Le 25 mars 2026, lors du vote conjoint du Parlement européen et du Conseil, Lille (France) a été désignée pour accueillir le siège de l'EUCA. Neuf États membres avaient demandé à accueillir l'EUCA: la Belgique (Liège), l'Espagne (Málaga), la France (Lille), la Croatie (Zagreb), l'Italie (Rome), les Pays-Bas (La Haye), la Pologne (Varsovie), le Portugal (Porto) et la Roumanie (Bucarest).

### **Que fera la plateforme des données douanières de l'UE?**

La plateforme des données douanières de l'UE sera le nouveau moteur de l'union douanière. Elle collectera, traitera, connectera et stockera toutes les données pertinentes,

redéfinissant et modernisant ainsi la manière dont les informations sont fournies, utilisées pour la surveillance douanière et partagées avec les autorités partenaires. Elle permet une véritable analyse des risques au niveau de l'UE.

Les systèmes actuels reflètent les formalités traditionnelles des procédures douanières: les entreprises doivent déclarer aux différents systèmes nationaux les informations nécessaires à l'octroi des autorisations et effectuer les opérations douanières à l'entrée, à l'arrivée, au transit et à la mainlevée. En retour, les douanes continuent de fonctionner en mettant l'accent sur les processus et les transactions, sur la base de données déclarées qui sont spécifiquement préparées pour les douanes. Les données sont actuellement fragmentées entre les différents systèmes, ce qui empêche une analyse complète des risques et une approche plus stratégique et systémique.

La plateforme des données douanières de l'UE est un point d'entrée unique qui permet aux acteurs commerciaux de satisfaire à leur obligation de fournir des données pour leurs opérations douanières, quel que soit l'endroit où les marchandises franchissent la frontière de l'UE. Les informations qui sont stables pour une chaîne d'approvisionnement donnée, qu'il s'agisse de factures, d'informations sur les produits, de contractants en logistique ou de prestataires de services, peuvent suivre le principe «soumettre une seule fois». Cela élimine la charge administrative et réduit considérablement les coûts de mise en conformité pour toutes les entreprises, en particulier pour les petites entreprises.

La plateforme des données douanières de l'UE permet une analyse systématique des risques en matière douanière dans l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et des opérateurs commerciaux de l'UE, ainsi qu'une détection et un traitement précoces des risques. Les administrations douanières peuvent exécuter plusieurs applications ciblées pour l'analyse des risques.

### **Comment la réforme bénéficiera-t-elle aux douanes?**

Les douanes disposeront de toutes les informations en temps réel dont elles ont besoin sur les marchandises qui entrent et quand, tout en développant une vision à vol d'oiseau du commerce et des chaînes d'approvisionnement en cours. Les autorités douanières et les autorités partenaires peuvent intervenir sur tout envoi donné en fonction de leur analyse des risques et à tout moment – avant le chargement, à l'entrée, pendant le transport au sein de l'UE ou à la destination finale. Ils seront en mesure de cibler et de contrôler plus précisément les risques éventuels liés à la sûreté et à la sécurité, à la fraude ou au contournement de la législation sur les marchandises interdites et faisant l'objet de restrictions, quel que soit le lieu d'entrée des marchandises dans l'UE. Ils seront

également en mesure de donner des instructions de non-transport afin que les marchandises non conformes n'entrent pas dans l'UE en premier lieu.

### **Comment la réforme profitera-t-elle aux entreprises?**

Dans l'ensemble, la réforme proposée des douanes de l'UE réduira considérablement le temps et les coûts nécessaires aux opérateurs pour effectuer leurs opérations douanières et obtenir le dédouanement. Au cœur de la réforme se trouve le passage d'un système fondé sur les déclarations à un système fondé sur les données. Pour des chaînes d'approvisionnement transparentes et conformes, la paperasse et les formalités sont réduites au minimum et les droits peuvent être payés périodiquement plutôt qu'à l'importation.

La plateforme de données ouvrira ses portes pour les envois de commerce électronique en 2028. Le Data Hub sera ensuite ouvert à toutes les autres entreprises en 2031, ce qui entraînera des avantages immédiats, des simplifications et des économies pour les entreprises. En 2034, la plateforme de données s'étendra à tous les opérateurs et deviendra le point d'entrée douanier unique obligatoire de l'UE.

Un groupe spécifique de traders «Trust & Check» sera créé. Ces opérateurs offriront une transparence maximale de leurs chaînes d'approvisionnement et pourront dédouaner toutes leurs importations auprès des autorités douanières de l'État membre dans lequel ils sont établis, quel que soit l'endroit où les marchandises entrent dans l'UE. Sous certaines conditions, ils pourront même importer des marchandises sans intervention douanière active et sans charge administrative. Un réexamen deux ans après la mise en service de la plateforme des données douanières de l'UE permettra de déterminer si cette possibilité peut être étendue à tous les opérateurs.

Grâce aux simplifications proposées, on estime que les entreprises réduiront les coûts de mise en conformité de 2,7 milliards d'euros par an. Les entreprises légitimes seront également en mesure de se reposer facilement en sachant que les douanes auront plus de temps et de ressources pour faire face à des concurrents frauduleux qui peuvent les sous-coter sur le prix. Rien ne changera en ce qui concerne le niveau de détail que les importateurs doivent fournir aux douanes. Les informations seront simplement fournies et analysées de manière plus intelligente et plus efficace.

Une union douanière renforcée favorisera également des conditions de concurrence équitables et la mise en œuvre correcte des mesures commerciales de l'UE aux frontières, ce qui profitera à la compétitivité et à la sécurité économique des entreprises de l'UE.

## **Comment le nouveau système bénéficiera-t-il aux États membres?**

Tous les États membres auront accès aux mêmes données en temps réel et, sur la base d'une nouvelle combinaison d'apprentissage automatique, d'intelligence artificielle et d'intervention humaine, pourront mettre en commun des informations et concentrer leurs efforts sur des contrôles plus efficaces et l'identification des risques avant même que les marchandises ne quittent l'UE. Les douanes seront également mieux équipées pour protéger la sécurité et la sûreté de tous les citoyens de l'UE et défendre les priorités et valeurs stratégiques communes de l'UE, telles que les droits de l'homme à l'échelle mondiale et la lutte contre le changement climatique.

Au fil du temps, la plateforme des données douanières de l'UE, développée et gérée de manière centralisée par l'Autorité douanière de l'UE, remplacera l'infrastructure informatique existante dans les États membres de l'UE. L'économie estimée pour eux est de plus de 2 milliards d'euros par an en coûts de développement et de maintenance informatique.

Parallèlement à ces économies au niveau national, les autorités auront accès à une vue d'ensemble à 360 degrés des différentes chaînes d'approvisionnement. Grâce à ces informations et au soutien de l'Autorité douanière de l'UE, ils seront en mesure de procéder à une évaluation des risques plus ciblée et de cibler les contrôles douaniers là où ils sont le plus nécessaires.

## **Comment la réforme profitera-t-elle aux consommateurs qui achètent en ligne en dehors de l'UE?**

Pour la première fois, les plateformes en ligne qui vendent des biens dans l'UE deviendront des «importateurs pour les ventes à distance». Les plateformes et les vendeurs seront donc chargés de veiller au paiement des droits de douane et de la TVA à l'achat et de répercuter ces recettes sur leur État membre d'immatriculation.

Les consommateurs de l'UE ne seront donc plus confrontés à des frais cachés à l'arrivée du colis. En outre, ils ne seront plus considérés comme les importateurs des marchandises qu'ils ont commandées en ligne auprès de pays tiers.

Les importateurs de ventes à distance seront le premier secteur à enregistrer leurs ventes dans la plateforme des données douanières de l'UE (à partir de 2028), ce qui donnera aux douanes une vue d'ensemble immédiate des marchandises de pays tiers vendues en ligne aux consommateurs de l'UE.



## **Quelles sont les mesures relatives au commerce électronique proposées dans le cadre de la réforme douanière de l'UE?**

La Commission et les États membres partagent un sentiment d'urgence découlant de l'essor du commerce électronique des biens importés dans l'UE au cours des dernières années. Pour relever ces défis avec l'état d'esprit d'urgence nécessaire, l'UE commencera à appliquer deux mesures en matière de commerce électronique dès 2026.

Premièrement, elle supprime les règles dites «de minimis», en vertu desquelles les colis arrivant dans l'UE d'une valeur inférieure à 150 EUR étaient exonérés des droits de douane. Cette règle est devenue une porte d'entrée pour d'énormes volumes d'importations de faible valeur, les importateurs fractionnant souvent les importations ou sous-évaluant leurs produits pour éviter les droits de douane. Par conséquent, à partir du 1er juillet 2026, l'UE introduira un droit de douane temporaire de 3 EUR pour les articles achetés en ligne, afin d'uniformiser les conditions de concurrence entre les ventes en ligne (importations directes de colis individuels jusqu'à 150 EUR qui ne paient pas de droits) et la vente au détail traditionnelle (importations en vrac qui avaient toujours été soumises à des droits).

L'accord d'aujourd'hui introduit également une taxe de manutention sur les marchandises importées dans l'UE afin de compenser les coûts croissants pour les autorités douanières. La Commission déterminera son montant dans un acte délégué. Le montant de la redevance est basé sur les coûts minimaux supportés par les autorités douanières lors du traitement des marchandises. Les coûts proviennent des ressources informatiques et de main-d'œuvre mobilisées pour la mise en libre pratique de ces marchandises, y compris la vérification des données fournies, la réalisation d'analyses de risques et la réalisation régulière de contrôles documentaires et physiques en cas de besoin. À partir de 2028, lorsque l'importateur exploite un entrepôt douanier, les frais seront réduits en raison de la facilité des contrôles douaniers.

Les mesures protégeront les consommateurs de l'UE contre les abus et les produits non conformes, ce qui rendra les achats plus sûrs pour eux. En réponse à la hausse continue des importations liées au commerce électronique, il est impératif que les contrôles douaniers de l'UE puissent garantir que seuls des produits conformes et sûrs entrent sur le marché de l'UE et atteignent nos citoyens.

Tant le droit de douane que la redevance de traitement constitueront une ressource propre traditionnelle, ce qui signifie qu'un pourcentage des recettes sera destiné au budget de l'Union.

## **Pour plus d'informations**

[Communiqué de presse](#)

[Fiche d'information](#)

[Union douanière de l'UE: faits et chiffres](#)

[Réforme douanière de l'UE](#)

[Groupe de sages sur les défis auxquels est confrontée l'union douanière \(WPG\)](#)

[La Commission se félicite de la sélection de Lille comme siège de l'Autorité douanière de l'UE](#)

## Thèmes connexes

Douanes

## Version PDF imprimable

Questions et réponses sur la réforme douanière de l'UE

---

Français ( Traduction automatique )

(66.638 KB - PDF)

[Download](#) [↓ \(/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/qanda\\_26\\_736/QANDA\\_26\\_736\\_EN.pdf\)](https://commission/presscorner/api/files/document/print/fr/qanda_26_736/QANDA_26_736_EN.pdf)

## Contacts pour les médias

### Olof GILL

**Porte-parole en chef adjoint**

**Téléphone** +32 2 29 65966

**Adresse électronique** [olof.gill@ec.europa.eu](mailto:olof.gill@ec.europa.eu) 



### Paula Clara RITTER-MOSCHUTZ

**Attaché de presse**

**Téléphone** +32 2 29 64083

**Adresse électronique** [paula-clara.ritter-moschutz@ec.europa.eu](mailto:paula-clara.ritter-moschutz@ec.europa.eu) 



**Si vous ne travaillez pas pour un organe de presse, vous pouvez contacter l'UE par l'intermédiaire d'Europe Direct, par [écrit](#) ou en appelant le 00 800 6 7 8 9 10 11.**

QANDA/26/736

Partager cette page:

 [X](https://twitter.com/intent/tweet?url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_26_736&text=) ([https://twitter.com/intent/tweet?url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_26\\_736&text=](https://twitter.com/intent/tweet?url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_26_736&text=))

[url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_26\\_736&text=](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_26_736&text=))

 [Facebook](https://www.facebook.com/share.php?u=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_26_736) ([https://www.facebook.com/share.php?](https://www.facebook.com/share.php?u=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_26_736)

[u=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_26\\_736](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_26_736)).



LinkedIn ([https://www.linkedin.com/shareArticle?](https://www.linkedin.com/shareArticle?mini=true&url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_26_736)

[mini=true&url=https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda\\_26\\_736](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/qanda_26_736)).

E-mail